

## ACCORD REGIONAL

### Concernant les indemnités de petits déplacements des ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment occupant jusqu'à 10 salariés et par les entreprises du Bâtiment occupant plus de 10 salariés de la Région de Franche-Comté

#### ARTICLE 1 :

En application de l'Article XIII.18 des Conventions Collectives Nationales du Bâtiment du 8 octobre 1990, concernant les Ouvriers employés par les entreprises du Bâtiment non visées par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1962, d'une part et par les entreprises du Bâtiment visées par le décret du 1<sup>er</sup> mars 1962, d'autre part, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés se sont réunies et ont déterminé les montants des indemnités de petits déplacements des Ouvriers du Bâtiment de la Région de Franche-Comté qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

Zone	Indemnité de Repas	Indemnité de frais de transport	Indemnité de trajet
Zone 1 0 à 10 Km	9,48 €	2,304 €	1,456 €
Zone 2 10 à 20 km	9,48 €	4,856 €	2,937 €
Zone 3 20 à 30 km	9,48 €	7,888 €	3,842 €
Zone 4 30 à 40 km	9,48 €	10,170 €	4,819 €
Zone 5 40 à 50 km	9,48 €	12,641 €	6,099 €

#### ARTICLE 2 :

La prochaine Commission Paritaire aura lieu en décembre 2014 ou en janvier 2015.

#### ARTICLE 3 :

Le présent accord fera l'objet d'une procédure officielle de dépôt auprès des services centraux du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

#### Article 4 :

Les parties signataires demandent l'extension du présent accord au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

Fait à Besançon le 12 décembre 2013

Le Président de la Fédération du Bâtiment Franche-Comté,

La Présidente de la Capeb Franche-Comté :

La Fédération Est des SCOP du BTP

L'Union Régionale de la Construction et du Bois (CFDT) :

La Confédération française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :

La Confédération Générale des Cadres (CGC) :

La Confédération Générale du Travail / Force Ouvrière (CGT / FO) :

La Confédération Générale du Travail (CGT) :